



Décrypt-inFO

Comité technique ministériel du 18 juillet 2019

Tout ce qu'il faut savoir sur les débats...

Retrouvez la déclaration de FO en ouverture de la séance [ICI](#)

Ouvriers des Parcs et Ateliers

OPA FO MOBILISÉS
Pour défendre
 notre statut, nos missions,
 nos salaires et nos pensions

Les deux principales propositions de modification du décret n°65-382 du 21 mai 1965 faites aujourd'hui, signifient l'arrêt définitif du

recrutement pour les OPA, donc leur mort à court terme ! Elles instaurent, également, une nouvelle prime qui ne rentre pas dans l'assiette de cotisation pour pension, non reconductible et à la tête de l'agent.

Dans le même temps, devait être présenté pour information, le projet de nouvelle grille simplifiée des classifications, sous-valorisée financièrement, loin de répondre aux attentes de hausses de salaire espérées de longue date par les OPA. Malheureusement, cela n'a pas suffi à masquer le désir d'enterrement des OPA par l'Administration et le sentiment pour les OPA d'être les premiers sacrifiés par la Loi de transformation de la Fonction publique...

Pour Force Ouvrière, tout cela est inacceptable !

Face à la pression de l'ensemble des organisations syndicales qui ont dénoncé ce chantage insoutenable, la secrétaire générale a accepté de retirer ce point de l'ordre du jour pour repartir en négociation.

FO y occupera toute sa place !!

Projet d'accord Professionnelle Égalité



Alors que la dernière version du protocole d'accord est encore en cours de rédaction, ce point

d'information avait pour but de préparer la proposition de signature de l'administration vers les organisations syndicales. Suite à [son communiqué](#), l'intersyndicale CGT-FO-CFDT-FSU a rappelé les points importants auxquels la dernière version devra répondre :

- à la mise en place de la semaine de 4 jours
- à la composition du comité de suivi
- au renforcement de l'action sociale
- à l'attribution des moyens et l'aménagement d'un calendrier pour enfin passer à l'action !

Pour retrouver l'historique de la démarche et ce que FO a porté c'est [ICI](#).

Projets de décrets relatifs à certains corps de l'aviation civile

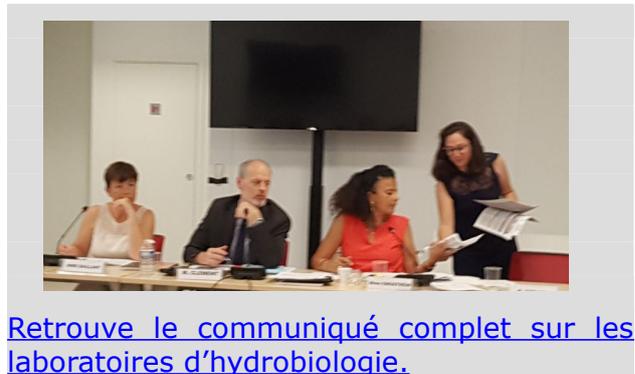
Les modifications proposées concernent les conditions d'inscription aux



concours externe et interne d'accès au corps des IEEAC (nombre de présentations possible) ainsi qu'au corps des attachés d'administration de l'Etat. Conformément à son expression dans les instances de la DGAC, FO y est favorable.

Avenir des laboratoires d'hydrobiologie

Sujet qui refusait de passer en CTM depuis de longs mois... et l'administration n'a toujours pas de décision à proposer. Seule expression : il faudra certainement clarifier les « lignes de partage » entre le futur OFB et les laboratoires. Sous la pression, la SG s'engage à prendre le sujet à son niveau, et à une réponse ferme prochainement...à l'automne ! FO demande et obtient l'ouverture d'une concertation !



[Retrouve le communiqué complet sur les laboratoires d'hydrobiologie.](#)

Réponses générales apportées en ouverture de séance

La secrétaire générale confirme que la ministre Borne recevra les représentants du personnel en bilatérale début septembre. Elle confirme également que la ministre sera présente lors du CTM budgétaire de septembre.

Point n°1 :

Ouvriers des parcs et ateliers (OPA)

- Projet de décret modifiant le décret n°65-382 du 21 mai 1965 relatif aux ouvriers des parcs et ateliers des ponts et chaussées et des bases aériennes admis au bénéfice de la loi du 21 mars 1928 (pour avis)
- Projet d'arrêté relatif aux classifications des ouvriers des parcs et ateliers des ponts et chaussées et des bases aériennes (pour information)

Intervenants : Jean Marinho-Dias – SNP2E-FO

Les positions de FO :

Les deux principales propositions de modification du décret n°65-382 du 21 mai 1965 signifient l'arrêt définitif du recrutement pour les OPA, donc leur mort à court terme et instaurent une nouvelle prime qui ne rentre pas dans l'assiette de cotisation pour pension, non reconductible et à la tête de l'agent. Pour Force Ouvrière, cela n'est pas acceptable et votera donc contre, si le projet est maintenu dans l'état.

La présentation, pour information, du projet de nouvelle grille simplifiée des classifications, sous-revalorisée financièrement, loin de répondre aux attentes de hausses de salaire espérées de longue date par les OPA, ne suffira pas à masquer le désir d'enterrement des OPA par l'Administration et le sentiment pour les OPA d'être les premiers sacrifiés par la Loi de transformation de la Fonction publique...

Vous trouverez la déclaration liminaire de FO sur ce point, [ici](#).

A retenir des débats et des votes :

Force Ouvrière, mais également l'ensemble des Organisations syndicales du CTM, ont combattu ardemment le chantage inacceptable de l'Administration, laquelle présentait un projet de modification du Décret de 65 qui inscrivait dans le marbre la mort des OPA, contre la possibilité de rénovation de leur grille, au rabais financièrement.

Après des débats animés, une suspension de séance a permis de caler une position syndicale unanime de rejet de cette proposition.

Un vote unanime POUR le « vœu » du CTM de suppression du projet de modification du Décret de 65, a permis, du moins pour l'heure, de repousser les plans de la Fonction publique de liquidation des OPA !

Suite à ce vote unanime de refus, l'Administration n'a pas souhaité présenter, pour information, le projet d'Arrêté de nouvelle grille séparément, informant que Bercy ne donnait pas le feu vert financier pour sa revalorisation, même si les membres du CTM ont voté unanimement POUR un « vœu » de séparation du dossier statutaire, de l'évolution de la grille et de la revalorisation salariale.

Un autre vote unanime POUR a eu lieu sur le « vœu » de continuité des discussions pour une nouvelle grille à laquelle serait octroyé un financement à la hauteur des attentes du Personnel et de leurs pertes de salaire depuis plusieurs années. Un vœu pour une enveloppe de 5M€ nécessaires pour le financement de la grille a également reçu un vote POUR des organisations syndicales et une abstention celle de l'UNSA !

Comme la Secrétaire générale nous a fait comprendre que la suite du dossier n'était plus de son niveau, par rapport au Budget, les Syndicats représentatifs des OPA saisiront directement la nouvelle Ministre du MTES pour qu'elle soutienne les OPA sur ce dossier, vis à vis du chantage opéré par le MACP !

Vu le timing et le refus de l'Administration de ne pas présenter l'Arrêté de la nouvelle grille revalorisée, sans la validation des modifications du Décret de 65, les promotions des OPA pour 2019 se feraient à la rentrée sur la base de la grille actuelle, sans revalorisation salariale, malgré les vives protestations des Syndicats.

Suite à ces votes et à une pression des organisations syndicales, la présidente accepte de retirer le point de l'ordre du jour.

Point n°2 :

Projets de décrets relatifs à certains corps de l'aviation civile

Intervenant : Laurent Janvier - FEETS-FO

- Projet de décret modifiant le décret n°71-917 du 8 novembre 1971 relatif au statut particulier du corps des ingénieurs des études et de l'exploitation de l'aviation civile (pour avis)

Les positions de FO :

La modification proposée concerne les conditions d'inscription aux concours externe et interne d'accès au corps des IEEAC (nombre de présentations possible). Conformément à son expression dans les instances de la DGAC, FO votera POUR le projet de décret.

Votes sur le projet de texte:

POUR : FO – CGT – CFDT – UNSA – FSU

Abstention : -

CONTRE : -

Projet de décret modifiant le décret n°2014-1667 du 29 décembre 2014 relatif à l'emploi de conseiller d'administration de l'aviation civile (pour avis)

Les positions de FO :

Le décret n° 2014-1667 relatif à l'emploi de conseiller d'administration est modifié pour changer les conditions d'accès suite à l'application du PPCR au corps des attachés d'administration de l'Etat.

Conformément à son expression dans les instances de la DGAC, FO votera POUR le projet de décret.

Votes sur le projet de texte:

POUR : FO – CGT – CFDT – UNSA - FSU

Abstention :

CONTRE :

Point n°3 :

Présentation du protocole égalité (pour information)

Intervenante : Malvina Simon - SNITPECT-FO

Déclaration intersyndicale CGT-FO-CFDT-FSU consultable [ICI](#).

Après s'être félicités de l'introduction de ces points dans le protocole, il nous faut revenir sur les points importants qu'il reste à traiter, avant que ce protocole ne soit proposé à la signature. Ces points vous ont souvent été rappelés, ils ne vous étonneront donc aucunement :

- la mise en place d'une modalité de travail sur une semaine de 4 jours : nous l'avons rappelé dans différentes instances et dans différents groupes de travail, c'est une mesure attendue par vos agents et qui peut réellement permettre un équilibre vie privée - vie professionnelle, et permettre aux hommes de plus s'investir dans la vie familiale et ainsi contribuer à lutter contre les stéréotypes de genre. Pourtant, il y a quelques jours, nous découvrons que vous n'accédez à la demande que pour les personnels en situation de parentalité. L'expérimentation dans ces conditions va dans le bon sens mais reste insuffisante quant à la durée d'1 an du dispositif et quant à l'élargissement du bénéfice de cette expérimentation.

Cette mesure existait dans l'un de nos feu-ministères et se développe dans d'autres administrations ; la caisse des dépôts vient, par exemple, de lancer l'expérimentation dans le cadre de son plan de déplacement...

Si l'on est optimiste, on peut se dire que cette proposition, dans le cadre du protocole égalité professionnelle, est le préalable à un élargissement de cette démarche qui sera actée dans les prochaines réunions du groupe « temps et conditions de travail », tout comme le droit à la déconnexion. Si l'on est pessimiste, on peut également se dire que vous faites un mini pas de votre côté et que ce sera le seul. Pour pouvoir nous positionner, il faudrait que vous nous disiez quelle est l'option que vous prenez ?

- Le deuxième point important est la composition du comité de suivi : l'intersyndicale CGT-FO-CFDT-FSU a fortement contribué, tout au long des négociations, à l'élaboration du protocole. Il serait contre-productif d'exclure une organisation syndicale de ce comité au titre de son refus de signer. Cette obligation de signer pour pouvoir continuer à participer aux travaux est, d'une part, un réel chantage et d'autre part, exclut du processus et du droit d'être écouté.e.s tous les personnels qui ont soutenu l'OS non-signataire. C'est une porte que vous fermez alors

que vous donnez une place singulière aux membres du réseau Parcours Professionn'Elles qui ne sont ni élus, ni représentatifs du ministère et de sa composition. Nous espérons que vous ferez part de notre point de vue au cabinet pour un arbitrage rapide (c'est-à-dire avant de nous soumettre l'accord à signature...) en rappelant que la décision des Ministres témoignera de leur conception de la "démocratie" !

Nous vous rappelons que le privé, au niveau des branches, ne fonctionne pas comme cela et que les OS représentatives siègent dans toutes les instances chargées du suivi des protocoles, qu'elles aient signé ou non les accords. La Fonction Publique ne saurait être moins exemplaire que le privé ! Du moins nous l'espérons !

- Le troisième point important est celui de l'action sociale. Celle-ci est très importante en matière de prise en charge des situations de précarité (qui peuvent concerner les retraité.e.s au minimum contributif pour les contractuel.le.s ou au minimum garanti dont la part des femmes dans l'effectif des nouvelles pensions civiles de droit direct se situe entre 56 et 59 % depuis 2014), de parentalité, ou de violences subies par les agent.e.s. Elle ne saurait disparaître du protocole dont elle est, pour l'heure, la seule composante correctrice d'inégalités ! Nous attendons un abondement du budget en faveur de celle-ci dans les années à venir ainsi qu'une mise en oeuvre de mesures correctrices complémentaires en matière de déroulement de carrières et de rémunération.

- le quatrième point important est celui des moyens et du calendrier. Ceux-ci doivent être à la mesure de l'ambition qui est portée par le ministère ! Nous en avons assez de l'immobilisme en matière d'égalité professionnelle et des études à rallonge et coûteuses qui remettent aux calendes grecques la possibilité d'agir concrètement. Nous nous opposons aux effets de com' et réclamons un passage à l'acte dès le dernier trimestre 2019.

Nous serons particulièrement attentifs à vos réponses à ces points dans le protocole que vous nous soumettrez à signature, notamment dans le contexte actuel de remise en cause des CAP et CHSCT, instances jouant un rôle majeur dans la lutte contre les discriminations en terme de déroulement de carrières, de rémunérations et d'agissements sexistes.

En fonction de vos réponses, nous nous positionnerons chacun.e sur la signature de ce protocole.

Nous vous remercions.

A retenir des débats :

Concernant la semaine de 4 jours, la secrétaire générale confirme que c'est un premier pas pour tester cette nouvelle modalité et pour convaincre les encadrants et les chefs de service. Il faudra un peu plus d'entrain à FO pour se positionner !

Concernant la composition au comité de suivi, la participation ou non des signataires, sera remontée pour discussion avec le cabinet.

Pour FO la preuve de la mise en place des échéances concrètes est la mise en oeuvre d'un calendrier concret.

Point 5 :

Point d'information sur l'avenir des laboratoires d'hydrobiologie (à la demande de FO)

Intervenant : Edouard Onno - SNITPECT-FO

Les positions de FO :

Madame la Secrétaire générale, nous avons demandé que le sujet de l'avenir des laboratoires d'hydrobiologie soit enfin traité dans cette instance.

Pourquoi ?

Parce que les personnels concernés se demandent bien quelles peuvent être les raisons d'un tel black out depuis un an et demi, alors que les réflexions engagées suite à la prise en compte de la fusion des régions ont été stoppées net et ont été remplacées par un groupe de travail devant statuer sur l'avenir même de leurs missions.

Parce qu'il serait inconcevable que le MTES abandonne un des plus formidables outils dont la puissance publique dispose pour traiter des questions entourant la qualité de l'eau et des écosystèmes aquatiques. Enjeux majeurs et de long terme s'il en est.

Parce qu'à un moment où le MTES tente timidement de rappeler et d'ancrer sa vocation technique pour les années à venir, une décision irréfléchie de suppression des laboratoires d'hydrobiologie démontrerait que le discours ne tient pas face aux actes.

Parce qu'à force de ne rien dire, l'absence de perspectives avec cette épée de Damoclès toujours présente pourrait entraîner des départs dus à cette unique cause, alors que l'expertise développée par les agents concernés se fait sur le temps long.

Parce que donc laisser pourrir cette situation encore des mois n'est pas entendable.

Alors, madame la Secrétaire générale, nous vous demandons aujourd'hui, enfin, sur un sujet circonscrit et concret, de jouer franc jeu et de donner la position de votre administration.

Les réponses de l'administration (après remise de notre communiqué spécifique [ICI](#)) :

L'administration n'a toujours fait aucun arbitrage. Elle précise qu'il faudra clarifier les lignes de partage des missions entre le futur établissement OFB et les laboratoires.

A retenir des débats :

Après 18 mois d'attente, les agents n'auront encore aucune réponse ! La secrétaire générale concède qu'il faut une réponse d'ici l'automne.

FO s'est employé à remettre sur la table la vraie question : quels seront les critères de la décision ?

La secrétaire générale concède à l'ouverture d'une concertation et semble se saisir du sujet à un bon niveau.



Déclaration préalable de FO

Madame la présidente,

Le contexte délétère lié à l'avenir de nos ministères a justifié **de la création du conseil de défense du ministère de l'Écologie**, avec nos camarades de la CGT, de la CFDT et de FSU.

Voici que moins de dix mois après la démission du Ministre d'Etat Nicolas Hulot, intervenue dans d'autres circonstances et pour d'autres raisons, **le ministre de l'Écologie a démissionné.**

Mme Elisabeth BORNE vient d'être nommée en remplacement, sans conserver pour autant le rang de Ministre d'Etat. **Elisabeth BORNE promue, son ministère dégradé !**

La FEETS FO jugera aux actes, sans a priori, mais sans oublier le passé et le présent.

Notamment, **la réalité d'un ministère, de ses personnels et de ses services**, en proie à une politique de démantèlement continu depuis de trop nombreuses années, dépecé de ses effectifs, subissant des transferts successifs de services et de personnels soit vers d'autres ministères, soit vers les collectivités territoriales.

Loin de l'apparat et des apparences, **les agents** en administration centrale, en directions régionales et départementales, dans les opérateurs, dans les services techniques, véritables chevilles ouvrières de la mise en œuvre concrètes des missions relatives aux transports, à l'aménagement, aux infrastructures, à la biodiversité, à la politique de l'eau, aux milieux aquatiques...**attendent de la Ministre un véritable engagement à défendre leurs missions et leurs moyens.**

Dès à présent, des réponses les confortant peuvent être apportées **avec l'arrêt des privatisations et des transferts, avec l'arrêt des baisses d'effectifs.** Pour les personnels, ce serait cela le véritable changement.

N'ayant rencontré son prédécesseur qu'une seule fois et plusieurs mois après sa prise de fonctions, ni dans un dîner, un déjeuner, ou un petit-déjeuner ministériels, **la FEETS FO espère être reçue rapidement...premier signe d'un changement.**

Pour revenir à l'ordre du jour de ce CTM, **nous pointerons ici la concordance entre les sujets proposés avec la sombre actualité pour la Fonction Publique.** Le 4 juillet 2019, l'Assemblée et le Sénat se sont mis d'accord en commission mixte paritaire sur une rédaction du projet projet de loi de « transformation » de la Fonction Publique, **suivant les pires des options poussées par chacune des deux chambres. La transposition effective dans le secteur public des ordonnances « travail » apparaît donc bien « en marche »** dans les semaines qui viennent (le Secrétaire Général du Gouvernement l'a pleinement assumé lors du CT des DDI du 9 juillet).

Nos ministères ont le profil pour être les victimes privilégiées des effets induits en matière de précarisation de l'emploi (technicité des missions, importance des missions exercées en Établissement Public). Et ils n'ont même pas attendu le vote de la loi pour en imposer les principes destructeurs **au travers de l'arrêt du recrutement d'OPA et d'Ouvriers d'État à la DGAC**. Vous nous proposez même dans le cadre de ce CTM **d'entériner la mort programmée des OPA ! Avant celle de l'ensemble des corps ministériels ?** Il faut dire que ceux-ci ne représentent plus que 40 % (30 % en catégorie A) des recrutements 2019, là où le recrutement précaire représente déjà 10 % des recrutements hors opérateurs. Que l'on ne nous dise pas que cela résulte d'une injonction de la DGAFP puisque le MTES est le seul ministère à opérer ainsi, **un navire qui coule les écoutilles ouvertes !**

Vous nous proposez par ailleurs d'évoquer **la question de l'égalité professionnelle**. FO a pesé tout au long des négociations dans un cadre intersyndical sur le projet d'accord **pour obtenir des mesures concrètes qui bénéficient à l'ensemble des agents, et sortir du paraître pour être**. Nous y reviendrons plus précisément dans les débats. Pour autant, **parler d'égalité professionnelle et de lutte contre toute forme de discrimination quand la loi en cours d'adoption vise à supprimer les lieux de défense collectifs et renforcer le pouvoir absolu du chef direct dans toutes les dimensions, cela apparaît comme une sacrée contradiction, voire une provocation !**

Tout cela ne fait que **renforcer notre volonté de défendre nos mandants qui en auront bien besoin face à la violence des restructurations à venir**, on en veut pour preuve la création officielle du « pôle emploi des fonctionnaires », et notre détermination à faire que **ceux qui se rêvent aujourd'hui fossoyeurs de la Fonction Publique républicaine ne tombent rapidement dans les oubliettes de l'histoire**.

Dans la même logique, la remise en cause de la République sociale et solidaire et des acquis du conseil national de la résistance, la revanche certainement pour certains, nous vous informons que **nous sommes déterminés à ne pas laisser détruire la solidarité entre les générations pour ouvrir la voie à un système par points ou à la capitalisation**.

Je vous remercie